

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2011-047/PR/SECSN portant approbation et rendant exécutoire le Budget prévisionnel de l'exercice 2011 de l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS).

n° 2011-047/PR/SECSN

**Ministère**

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTÈRE, CHARGÉ DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

**Date de publication**

26 janvier 2011

**Numéro JO**

n° 2 du 31/01/2011

**Date du numéro**

31 janvier 2011

**INTRODUCTION**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VISAS****VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics**VU**La Loi n°211/AN/07/5ème L du 24 novembre 2007 portant création de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MEFN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2001-0133/PRE/MFEN du 04 juillet 2001 modifiant le décret n°99-0078/PRE/MEFN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2008-0026/PRE du 20 janvier 2008 portant sur le statut particulier de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°2008-0022/PR/MESN portant nomination du Directeur Générale de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°2008-0121/PR/MEPP portant nomination d'un Directeur Administratif et Financier de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°2008-0168/PREdu 09 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Procès verbal du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Développement Social en date du 26 décembre 2010 approuvant le Budget de fonctionnement pour l'exercice 2010 de l'Agence Djiboutienne de Développement Social

SUR Proposition du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Janvier 2011.

TEXTE INTÉGRAL

---

**Article 1**

Est approuvé et rendu exécutoire 1- Le Budget prévisionnel 2011 de fonctionnement de l'Agence Djiboutienne de Développement Social qui s'établit comme suit : \* En charge à la somme de 248.764.059 FDJ\* En produits à la somme de 248.764.059 FDJ 2- Le Budget prévisionnel 2011 des investissements qui s'établit comme suit : \* En charge à la somme de 4.592.649.319 FDJ

---

**Article 2**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**